

## **SAINTE-BARBE**

### **Conseil municipal du 9 octobre 2015 : le développement de la commune au cœur des débats**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Christian Perrin. Et ce sont encore les points divers qui ont suscité le plus de débats.

Le conseil a décidé de vendre le terrain d'assiette de l'ancien lavoir d'Avancy. Le conseil accède ainsi à la demande du propriétaire du terrain contigu au lavoir et qui y avait engagé d'importants travaux de rénovation.

Les élus se sont prononcés en faveur d'une modification de crédits pour l'acquisition et la cession de titres de participations auprès de la CUMA (Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole).

Le conseil a décidé d'engager une étude pour évaluer les travaux de viabilisation de trois parcelles à bâtir rue du Lavoir à Cheuby.

Ce dernier point inscrit à l'ordre du jour a incité Christian Perrin à interpeler le conseil sur d'éventuelles nouvelles ouvertures à l'urbanisation dans la commune. Outre le lotissement Derrière le Couvent en cours de commercialisation (il reste deux parcelles à vendre), la commune a d'ores et déjà engagé un nouveau projet de lotissement à Gras (12 parcelles). Le maire a expliqué que sans construction nouvelle, la commune régressera. De nouvelles maisons signifient un nouvel apport de population, des enfants dans nos écoles. Christian Perrin a plaidé pour le développement de logements sociaux au bénéfice des jeunes et des anciens de la commune, leur donner la possibilité de trouver à se loger dans la commune. Christian Perrin a également milité pour la conservation de la maîtrise des projets.

Concernant le diagnostic sécurité engagé par la municipalité, le maire a indiqué que les subventions demandées n'étaient pas encore octroyées. Le maire souhaite désormais faire avancer rapidement le projet d'organisation du stationnement.

Christian Perrin a souhaité rappeler aux associations communales qu'il attend au plus tard leurs demandes de subventions pour le 30 novembre 2015. Pour mémoire, les associations doivent faire valoir un projet pour justifier le besoin d'une subvention municipale.

Claude Spitz, conseiller municipal, a relancé le débat sur les illuminations de Noël. Ont été évoqués la mise aux normes des installations existantes, l'acquisition de nouveaux dispositifs, un contrat avec l'UEM ou encore la mise en place de sapins dans les quatre villages.

Le maire a indiqué que par mesure de sécurité, les peupliers de la route de Glatigny seront abattus.

Les élus ont enfin largement débattu de l'intercommunalité. Sainte-Barbe est une commune membre de la Communauté de Communes du Haut Chemin. Dans le cadre de la loi NOTRe, qui invite les intercommunalités à se regrouper pour atteindre un seuil minimal de 15 000 habitants, des rapprochements ont déjà été effectués entre le Haut Chemin et le Pays de Pange. La préfecture avance aujourd'hui un regroupement à trois avec le Pays Boulageois. Au-delà de la pertinence de ce redécoupage des intercommunalités, des nouvelles compétences qu'elles seront amenées à prendre, la réforme interroge sur ses implications financières, plus

précisément sur la baisse annoncée des subventions. La seule préoccupation des élus reste la qualité des services offerts aux populations et la volonté affirmée de maîtriser les coûts, à l'image de la collecte des ordures ménagères. Didier Schrecklinger, premier adjoint, indique à cet effet que Haut Chemin est aujourd'hui la collectivité mosellane où les poubelles coûtent le moins cher. Mais la commune s'interroge aussi sur le maintien – ou la dilution - du pouvoir de décision des élus dans des structures de plus en plus importantes.